

Programme suisse pour Erasmus+

# Critères de financement pour les visites préparatoires

## 1 Programme suisse pour Erasmus+

En appliquant les critères de financement suivants et dans le cadre des moyens accordés par le Conseil de fondation, Movetia subventionne des visites préparatoires de personnes employées par des institutions suisses.

La décision d'accorder un financement incombe à Movetia en application des critères de financement ci-après.

## 2 Visites préparatoires

La visite préparatoire a pour but de mettre en relation les partenaires potentiel du projet, de définir le contenu, les objectifs, les méthodes et les étapes de travail du projet planifié.

La visite préparatoire doit avoir lieu dans la perspective d'une participation suisse à un projet de mobilité ou de coopération dans le cadre du Programme suisse pour Erasmus+.

La visite préparatoire ne peut avoir lieu que dans un pays qui participe au programme Erasmus+ ou en Suisse.

Chaque visite préparatoire doit avoir lieu avec un nouveau partenaire ou une nouvelle institution.

Pour les établissements du degré tertiaire, seules les visites préparatoires effectuées dans le cadre des projets de coopération Erasmus+ peuvent bénéficier d'un financement.

En ce qui concerne les domaines de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle et des hautes écoles, seules les demandes présentées par des établissements sont acceptées.

## 3 Demande de subvention

### 3.1 Formulaire et pièces jointes

Les pièces ci-après doivent être présentées en version électronique en vue du traitement de la demande :

- Formulaire « Demande de subvention pour les visites préparatoires » rempli intégralement (ci-après « Demande de subvention »)
- Lettre d'invitation de l'institution d'accueil.

### 3.2 Délai pour la présentation de la demande

Le dossier complet doit être remis à Movetia au moins un mois avant le début de la visite préparatoire.

Aucune visite préparatoire ne peut avoir lieu pour les projets pour lesquels une demande de subvention a déjà été présentée.

## 4 Formulaire Demande de subvention

La demande de subvention doit contenir

- les objectifs poursuivis par la personne/ l'institution requérante;
- la valeur ajoutée que constitue une visite préparatoire par rapport à la communication écrite, électronique ou téléphonique;
- le programme de la visite.

## 5 Subvention pour les visites préparatoires

Le montant forfaitaire pour les frais de voyage et de séjour s'élève à 800.00 CHF par personne.

Les subventions sont versées en francs suisses. Elles sont accordées à une seule personne par institution, exceptionnellement à deux personnes pour une même visite dans des cas dûment justifiés. Les frais non couverts par la subvention sont à la charge de la personne/ de l'institution requérante.

Les comptes privés ne sont pas acceptés pour les domaines de la formation professionnelle et les formations du degré tertiaire.

## 6 Versement de la subvention par Movetia

La subvention est versée après la visite préparatoire sur présentation, par voie électronique, du rapport final et de l'attestation de participation de l'institution d'accueil.

Le rapport doit être remis à Movetia au plus tard dans le mois qui suit la visite préparatoire. En cas d'envoi tardif ou incomplet, Movetia se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de n'en verser qu'une partie.

En cas de non-respect par la personne/ l'institution requérante des critères de financement ou des conditions spécifiées dans la décision d'allocation de la subvention de Movetia, l'agence se réserve expressément le droit de révoquer sa décision. Il en va de même en cas d'indications erronées fournies dans la demande de subvention ou dans le décompte (rapport final et pièces jointes compris). Aucune subvention n'est allouée si la visite préparatoire est financée par un autre instrument d'encouragement de la Confédération. Le cas échéant, toute subvention déjà versée devra être immédiatement restituée à la première demande présentée par Movetia.